

## Exigences d'obtention d'un diplôme pour étudiants adultes Programme d'immersion française

Exigences de crédits <sup>1</sup>	Types de programmes d'études que les écoles et les centres d'apprentissage pour adultes peuvent utiliser pour répondre aux critères d'obtention de crédits				Programmes d'études précis en vigueur à compter de l'année scolaire 2002-2003
	Élaboré au Ministère	IB/AP	CPE <sup>2</sup>	PPE <sup>2</sup>	
<b>Française langue seconde – immersion, secondaire 4</b> <span style="float: right;">1</span>	✓	✓	X	X	<b>Français langue seconde – immersion, Langue et communication, secondaire 4</b>  <b>Mathématiques appliquées, secondaire 4</b> <i>ou</i> <b>Mathématiques du consommateur, secondaire 4</b> <i>ou</i> <b>Mathématiques pré-calcul, secondaire 4</b> <i>ou</i> <b>Mathématiques, Systèmes comptables, secondaire 4</b> <i>ou</i> <b>cours de mathématiques, secondaire 4, antérieurement crédité (p. ex., Mathématiques 40G)</b>  <b>English LA-Immersion : A Comprehensive Focus, secondaire 4</b> <i>ou</i> <b>English LA-Immersion : A Literary Focus, secondaire 4</b> <i>ou</i> <b>English LA-Immersion : A Transactional Focus, secondaire 4</b> <i>ou</i> <b>English LA-Immersion : Language and Technical Communication, secondaire 4</b> <i>ou</i> <b>cours de English Language Arts – immersion, secondaire 4 antérieurement crédité (p. ex., English Language Arts – immersion 40G)</b>
<b>Mathématiques, secondaire 4</b> <span style="float: right;">1</span>	✓	✓	X	X	
<b>English LA-Immersion, secondaire 4</b> <span style="float: right;">1</span>	✓	✓	X	X	
<b>Crédits supplémentaires secondaire 4<sup>4</sup></b> <span style="float: right;">1</span>	✓	✓	✓	✓	
<b>Crédits supplémentaires secondaire 1 à 4<sup>4</sup></b> <span style="float: right;">4<sup>3</sup></span>	✓	✓	✓	✓	
<b>NOMBRE TOTAL DE CRÉDITS</b> <span style="float: right; border-top: 1px solid black;">8</span>					

 Clé : ✓ Oui  
 X Non

<sup>1</sup> Les désignations de cours peuvent comprendre G, F, S, M, E, U ou C. Elles doivent apparaître sur le relevé de notes émis par la division ou le district scolaire ou le centre d'apprentissage pour adultes.

<sup>2</sup> Les élèves peuvent compléter un maximum de 4 crédits de Cours proposés par l'école (CPE) et un maximum de 2 crédits de Projets proposés par l'élève (PPE) envers les exigences d'obtention de diplôme pour étudiants adultes.

<sup>3</sup> Ces 4 crédits peuvent être accordés à la discrétion du directeur d'école (le directeur de la Section de l'apprentissage à distance et des technologies de l'information ou le directeur de l'éducation du centre d'apprentissage pour adultes) en fonction :

- de la réussite du cours de rattrapage tel que la formation de base pour adultes ou l'alphabétisation (maximum de 4 crédits);  
 (Il est inapproprié d'accorder des crédits de cours de FBA ou d'alphabétisation pour du travail qui est clairement inférieur au niveau des résultats d'apprentissage du secondaire 1 à 4. Les questions concernant les crédits de cours de FBA ou d'alphabétisation doivent être adressées à la Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation des adultes au (204) 945-8247.)
- des crédits accumulés précédemment du secondaire 1 au secondaire 4 (niveaux 9 à 12) (maximum 4 crédits – voir le numéro 7, page 3);
- peut comprendre 1 crédit pour service communautaire ainsi qu'un maximum de 2 crédits spéciaux de langue et/ou 2 crédits de cours privés de musique.

<sup>4</sup> D'une façon générale, les cours doivent être offerts en français, mais dans quelques cas, à la discrétion du directeur, quelques-uns des cours supplémentaires peuvent être pris en anglais jusqu'à un nombre de 4 crédits.